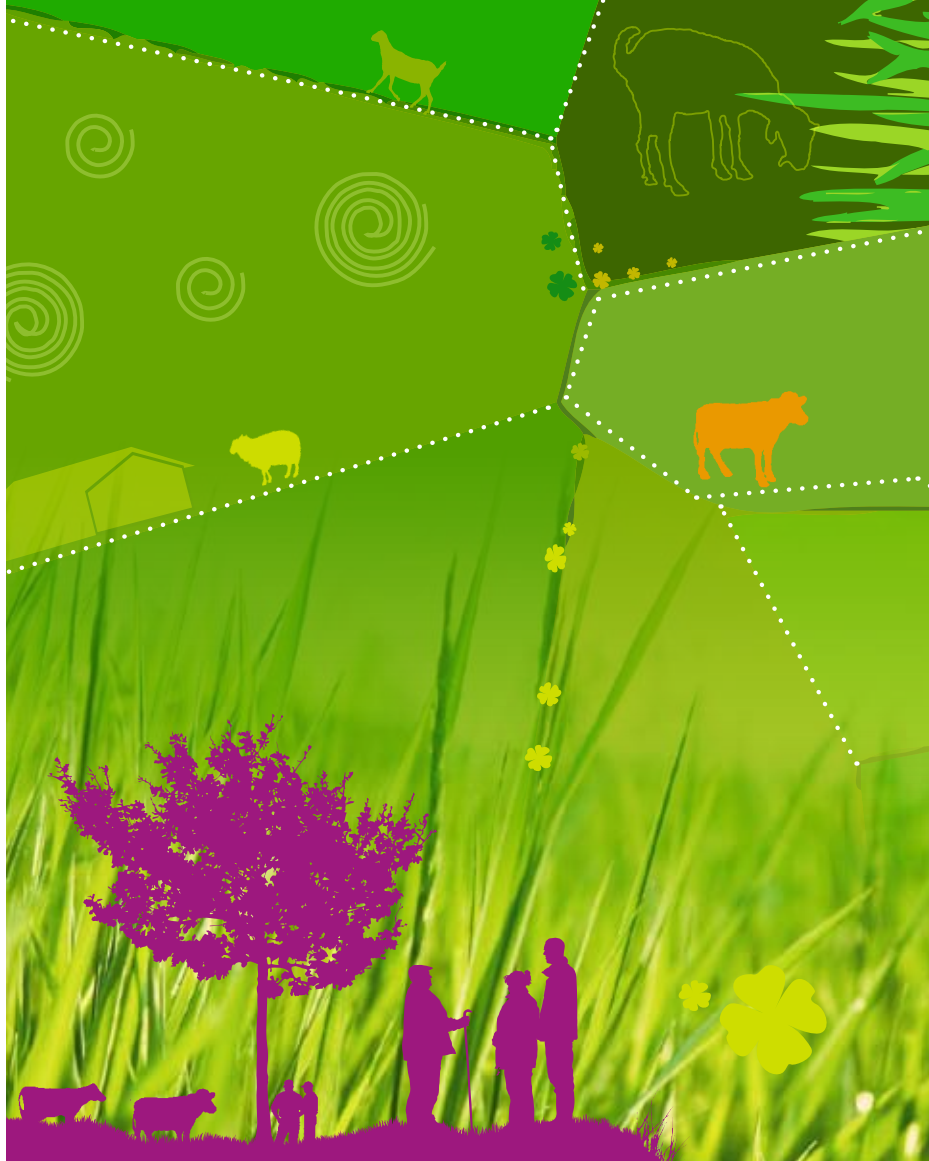


Plus d'autonomie alimentaire pour votre élevage



**Vous êtes éleveurs ovins, caprins ou bovins ?
Vous souhaitez améliorer l'autonomie alimentaire de votre exploitation ?**

La Région Rhône-Alpes peut vous aider, grâce à une nouvelle mesure du Plan régional pour l'agriculture et le développement rural.

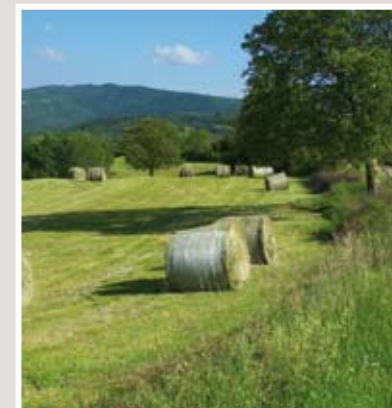
Les enjeux de l'autonomie alimentaire

Alors que le revenu de l'élevage a baissé de 18 % en 2007, le prix des aliments a lui augmenté de 60 %. Les aléas climatiques (comme les sécheresses) aggravent la situation économique des exploitations peu autonomes en fourrages.

L'autonomie alimentaire mesure le degré d'indépendance d'un élevage pour l'alimentation de son bétail. Elle représente une composante importante de la santé d'une exploitation et de l'équilibre des territoires.

Améliorer l'autonomie alimentaire d'un élevage, c'est :

- améliorer la performance économique des exploitations agricoles en diminuant les coûts de production (achats d'aliments et de concentrés, transport) et les risques économiques liés aux aléas climatiques
- réduire les nuisances environnementales directes et indirectes (consommation d'énergie, pollution de l'eau, utilisation d'intrants, carburant, diversité paysagère...)
- augmenter la qualité des produits et assurer une meilleure traçabilité des aliments
- valoriser le métier d'éleveur et assurer de meilleures conditions de travail.



Votre parcours

Diagnostic d'exploitation individuel L'étape clé de votre parcours vers l'autonomie alimentaire

- **Objectif** : identifier les possibilités d'évolution
 - Taux d'intervention : 80 %
 - Montant maximum : 800 €
- **Contact** : structure compétente choisie par l'éleveur

Préconisations

5 aides à la carte

Aide à l'évolution de l'assolement

Objectif : améliorer les prairies, diversifier l'assolement et l'implantation de cultures protéiques
Démarche : individuelle ou collective
Taux d'intervention : 50 %
Plafond maximum : 1300 € HT ou TTC/ an et 3000€ HT ou TTC sur 3 ans
Exemple : achat de semences

Aide à la traite mobile

Objectif : acheter une salle de traite mobile neuve en zone de montagne
Démarche : individuelle
Taux d'intervention : 40 % maximum
Plafond maximum : 16 000 € sur 3 ans

Aide aux investissements collectifs

Objectif : favoriser la fabrication et le stockage d'aliments à la ferme et l'entretien des prairies
Démarche : collective
Taux d'intervention : majoration de 15 % de l'aide aux CUMA
Plafond maximum : 50 000 € HT sur 3 ans
Exemples : matériel d'entretien des prairies, herses, broyeurs, sursemoirs, semoirs directs, équipements de fabrication d'aliments "à la ferme", cellules de stockage "tampon"
Contact : DDAF de votre département


Aide pour la gestion optimisée des pâturages

Objectif : utiliser des prairies, valoriser et entretenir des parcours
Démarche : individuelle
Taux d'intervention : 30 %
Plafond maximum : 5000 € HT
Exemple : achat des matériaux liés à l'implantation de clôtures, acquisition d'abreuvoirs

Aide à la modernisation des bâtiments d'élevage

Objectif : fabriquer, distribuer et stocker les aliments à la ferme mais aussi améliorer la conservation et la qualité des fourrages
Démarche : individuelle
Taux d'intervention : de 20 à 45 %
Plafond maximum : de 4 000 à 50 000 € HT
Exemples : équipements nécessaires au séchage en grange : griffe, rail, caillebotis, ventilateur ; équipements de fabrication et de stockage d'aliments à la ferme (mélangeurs, mélangeuses, aplatisseurs, broyeur), et les dispositifs de distribution afférents
Contact : DDAF de votre département





L'élevage en rhône-alpes

- 43 % des exploitations agricoles pratiquent l'élevage des herbivores (bovins, ovins et caprins)
- 1 417 300 bovins
- 799 500 ovins
- 115 900 caprins
- 60 % de la SAU (Surface Agricole Utile) sont constitués par des Surfaces toujours en Herbe (STH)

Pour découvrir les démarches collectives (filières, territoires, Pôle d'Expérimentation et de Progrès), suivre l'actualité dans votre secteur et avoir accès au « Guide des aides », rendez-vous sur

www.agriculture.rhonealpes.fr

Ce document vous a été remis par un organisme susceptible de réaliser votre diagnostic d'exploitation :

[]

[]

Rhône-Alpes Région

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
TÉLÉPHONE : 04 72 59 42 26 - TÉLÉCOPIE : 04 72 59 44 55
EMAIL : dadr@rhonealpes.fr